

abattements devraient s'appliquer à tous les cas, quel que soit le montant du revenu, de sorte que les contribuables mariés touchant moins de \$2,000 n'auraient pas eu à acquitter d'impôts. Le contribuable moyen aurait donc bénéficié, à juste titre, du relèvement de l'abattement à la base.

L'hon. M. ABBOTT: Il aurait fallu les assujettir à l'impôt par un autre moyen.

M. MILLER: Je ne vois pas pourquoi.

L'hon. M. ABBOTT: Ceux qui gagnent plus de \$2,000 ne sont pas assez nombreux.

M. MILLER: On pourrait proposer, sans trop insister cependant, que l'Etat réduise les dépenses des dix-sept ministères dont les crédits ont été augmentés. Il y a une autre question qui intéresse ma région. C'est celle de la taxe sur l'énergie électrique. Il s'agissait d'un impôt nécessaire en temps de guerre mais il a été injustement perçu depuis le jour où on l'a établi. Il y a au Manitoba,—je limiterai mes remarques à cette province,—trois villes importantes, celles de Portage-la-Prairie, que j'habite et celles de Brandon et Winnipeg. A ce dernier endroit, l'électricité est bon marché. Bien que les taux ne soient pas très élevés à Portage-la-Prairie, ils sont sensiblement supérieurs à ceux de Winnipeg. Je le répète, l'électricité est assujettie à un impôt proportionnel au montant de la facture. La même consommation d'électricité qui coûterait \$10 à Portage-la-Prairie ne coûte que \$4 environ à Winnipeg. Les habitants des deux villes acquittent l'impôt d'après le chiffre de leurs factures et je soutiens que c'est injuste. Si on veut garder cet impôt qu'on le fonde au moins sur la consommation. Même alors, il me semblerait injuste et j'estime qu'il y aurait lieu de le supprimer complètement.

Je me joins aussi à ceux qui ont réclamé l'abolition de l'impôt sur les tablettes de chocolat et les boissons gazeuses. Nous avons tous reçu des lettres des groupements en cause. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'un mouvement spontané de la part des jeunes gens intéressés. Cependant, leur argument me semble fondé. Dans ma ville de Portage-la-Prairie, nous comptons une petite fabrique de boissons gazeuses. Elle emploie un certain nombre de personnes, tous anciens militaires, hommes et femmes. S'il lui était possible de vendre son produit 5c. la bouteille, elle pourrait augmenter son chiffre d'affaires et, partant, son personnel.

L'hon. M. ABBOTT: Mais cela ne lui procurerait pas plus de sucre.

M. MILLER: Il serait toujours possible de remédier à la question du sucre. D'ailleurs elle n'a pas grande importance, du moins dans

la fabrication de l'eau de Seltz. Cette industrie a grandi en vendant son produit 5c. la bouteille et j'estime qu'elle connaîtrait de nouveaux progrès si elle pouvait revenir à ce prix. L'impôt rapporte de 20 à 22 millions de dollars. Vingt-deux millions a été, je crois, le maximum.

L'hon. M. ABBOTT: Ce qui est beaucoup d'argent.

M. MILLER: Entendu, même aux yeux du ministre des Finances. Cependant, la somme perd un peu de son importance lorsqu'elle figure dans un budget de plus de 2 milliards. Je connais les difficultés avec lesquelles le ministre est aux prises, mais je n'en proteste pas moins, après bien d'autres, contre cette taxe.

Je ne suis pas convaincu que le ministre des Finances ait songé, en préparant son exposé budgétaire, à accorder un abattement à l'égard d'autres membres de la famille du cultivateur. Je ne puis ce soir que formuler ma désapprobation à cet égard. On néglige de reconnaître, en effet, que les gains du cultivateur sont le fruit de l'esprit d'initiative et du travail conjugué de toute sa famille, y compris son épouse. On n'a pas assez fait comprendre cette vérité aux gens des villes et des villages. Quoi qu'il en soit, c'est absolument exact. Il y a certainement lieu de rectifier cette anomalie. Si l'un d'entre nous devait, à son bureau, compter sur le travail de son épouse ou de sa famille pour vivre, il trouverait certainement quelque moyen d'obtenir à leur égard un abattement de l'impôt sur le revenu.

Je déplore aussi que l'exposé budgétaire n'apporte que très peu de soulagement aux chefs de petites entreprises, si nombreux dans ma circonscription. Je n'insiste pas là-dessus, mais je souscris aux paroles des honorables députés d'Halifax (M. Isnor) et de Northumberland (M. Drope). J'ai reçu comme les honorables députés, l'un de ces mémoires. Il y aurait cependant beaucoup à faire en vue d'encourager les chefs d'entreprises peu considérables, dans les petites villes. Après tout, durant la période de crise que l'Ouest a traversée, les chefs de petites entreprises ont eu assez à souffrir. Ils peuvent réaliser de faibles recettes maintenant, et je les y encourage, comme il convient de le faire.

Je me rends compte qu'il sera difficile de mettre en œuvre ma prochaine proposition; toutefois, je regrette que le ministre des Finances, dont on connaît les ressources, n'ait pas trouvé moyen d'accorder un dégrèvement d'impôt aux éleveurs de porc afin d'encourager la production dans ce domaine. Je sais que cela comporte des difficultés, car il s'agit de favoriser certaines catégories. Tou-